

Le Monde condamné pour avoir qualifié France-Soir de “complotiste”

écrit par Guy Sebag | 22 juin 2023



On prête ce bon mot au grand Charles : « Dans le journal Le

Monde *tout est faux y compris la date.* » Et cet aphorisme vient d'avoir sa sanction judiciaire par la condamnation du quotidien dit de référence (laquelle ?) du soir, lequel, avec son sens critique habituel s'est cru devoir censurer le journal *France-Soir* pour complotisme, les juges considérant cette accusation comme déloyale et contraire aux règles de la concurrence.

Le délibéré qui devait être le 16 juin 2023, a été prorogé jusqu'à ce lundi 19 juin 2023 à 16 heures.

Le tribunal a jugé que les propos tenus dans le Decodex du *Monde* à l'encontre du site *francesoir.fr* constituent un acte de concurrence déloyale par dénigrement. *Le Monde* est donc condamné à 25 000 euros de dommages et intérêts et 10 000 euros d'article 700 du Code de procédure civile.

La rédaction de *France-Soir* salue la décision courageuse du tribunal de Commerce qui va à l'encontre de la pression médiatique exercée par des concurrents. Arnaud Dimeglio, avocat de *France-Soir* dans ce dossier, déclare : « *On ne peut plus dire que France-Soir est un blog complotiste qui diffuserait de fausses informations. Les concurrents sont donc avertis.* »

Le problème réside dans le fait que le Tribunal n'a pas été assez loin dans la sanction judiciaire, les faits imputés au journal vespéral relevant plus de la diffamation que de l'exercice de la libre concurrence. Est-ce l'avocat du journal *France-Soir* qui se serait montré timide ou ayant craint une témérité susceptible d'entacher l'honorabilité dudit journal, lequel ne mérite pas tant de précaution ni de cérémonie ?

En tout cas, cela peut faire jurisprudence et notre site préféré peut tirer argument et s'inspirer de cette décision pour rechercher la responsabilité des diffamateurs de notre site, et avoir le courage de la logique de notre position afin que nous puissions porter plainte pour diffamation

quand des faits comparables à ceux dont fut victime *France-Soir* seront imputés à notre quotidien.

La justice se décide-t-elle enfin à chausser de lunettes correctives propres à prononcer le droit ? C'est ce que nous permet de penser cette décision courageuse et inhabituelle.

Guy Sebag

<https://ripostelaique.com/le-monde-condamne-pour-avoir-qualifie-france-soir-de-complotiste.html>